

RGPD : la France mieux préparée que ses voisins ?

L'entrée en vigueur, le 25 mai 2018, du Règlement général sur la protection des données ([RGPD](#) ou GDPR en anglais) donne des sueurs froides aux professionnels de la cybersécurité, rapporte le fournisseur américain de logiciels Varonis. Cependant, 74% des répondants (80% en France) estiment que se conformer pleinement au RGPD leur donnera un « *avantage concurrentiel* » par rapport à d'autres organisations actives dans leur secteur.

Ce sont quelques uns des résultats d'une [enquête](#) commandée par Varonis, un éditeur de solutions de protection de données et d'analyse de fichiers. L'enquête a été réalisée du 28 septembre au 6 octobre 2017 par la société Survey Sampling International (SSI).

Dans ce cadre, 500 responsables informatiques et professionnels de la cybersécurité employés dans des entreprises de plus de 1000 personnes ont été interrogés. Quatre pays sont concernés par cette étude : les États-Unis, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

« Privacy by design »

En Europe, 60% des professionnels de la cybersécurité déclarent faire face à « *d'importants défis* » pour respecter la date butoir de mise en conformité au RGPD, fixée au 25 mai 2018. Aux États-Unis, un responsable informatique sur deux partage ce point de vue.

Globalement, 56% des répondants (64% en France) considèrent le droit à l'effacement de données à caractère personnel (ou « *droit à l'oubli* ») comme étant le principal défi à relever pour se conformer au RGPD (article 17 de la réglementation).



Avec 54% de réponses, la protection des données dès la conception (privacy by design) et par défaut, d'un service ou d'un processus business, arrive ensuite (article 25).

Par ailleurs, 35% des répondants déclarent que leur entreprise se conforme d'ores et déjà au RGPD.

41% ont effectué plus de 50% du travail de mise en conformité.

Mais le degré de préparation varie d'un pays à l'autre. En France, 42% des organisations se conforment déjà totalement à la nouvelle réglementation européenne. Un taux supérieur à ceux du Royaume Uni (36%), de l'Allemagne (35%) et des États-Unis (30%).

Lire également :

[RGPD : les entreprises recherchent DPO désespérément](#)

[RGPD : les utilisateurs de logiciels font front commun](#)

crédit photo de une © shutterstock